

# La Petite Camargue //



SITE RAMSAR  
NUMÉRO  
**786**



Surface :  
**37 000 ha**

Date d'inscription:  
**8 janvier 1996**

Coordonnées :  
**43° 30' N 04° 15' E**

## Résumé

Cette vaste zone humide de 37 000 hectares a été inscrite sur la liste de la Convention de Ramsar en 1996.

Dans ce secteur qui s'étend du bord du Petit-Rhône jusqu'à l'Étang de l'Or, l'action conjointe des divagations du fleuve et de la mer a contribué à former une mosaïque de milieux humides où faune, flore et activités humaines se sont implantées et cohabitent en harmonie.

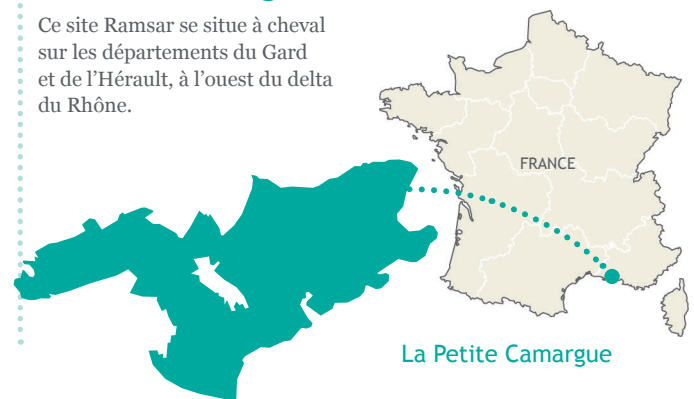
## Importance internationale

La Petite Camargue est identifiée, à l'échelle mondiale, pour la rareté et la fragilité des milieux naturels et des espèces animales et végétales qui y vivent.

On y trouve des habitats d'intérêt majeur comme les lagunes, les dunes littorales, les steppes salées méditerranéennes, les prairies humides, les roselières et les étangs saumâtres.

## Localisation générale

Ce site Ramsar se situe à cheval sur les départements du Gard et de l'Hérault, à l'ouest du delta du Rhône.



La Petite Camargue

## Services rendus par les zones humides

Ces zones humides fournissent divers services comme la pêche, la récolte de roseaux (sagne), l'élevage extensif de taureaux (manades). La chasse au gibier d'eau y est également pratiquée.

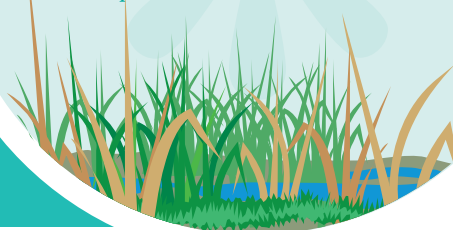
Le tourisme y est aussi très présent avec, parallèlement aux activités balnéaires, un engouement de plus en plus fort pour les animations naturalistes et patrimoniales.

Ces espaces jouent aussi un rôle majeur dans la régulation des crues et peuvent servir pour l'expansion des intrusions marines.

## Facteurs défavorables

L'expansion démographique autour des grandes agglomérations urbaines augmente les impacts à l'encontre de ces zones humides (rejets d'eaux usées, pression touristique, etc.)

La propagation d'espèces invasives menace la spécificité des milieux naturels.



## Quatre espèces représentatives du site



**TAUREAU DE CAMARGUE**

Indissociable du patrimoine naturel du site Ramsar, cet animal vit dans des conditions de pâturage extensif qui permettent de maintenir des écosystèmes ouverts de grande qualité, favorables à la présence de végétaux rares ou protégés comme l'orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*) ou la nivéole d'été (*Leucojum aestivum*). Elevé principalement pour les jeux taurins, ces taureaux peuvent également être intégrés dans le circuit de la production de viande sous le label AOP « *Raça di biòu* » (taureau de Camargue).



**CISTUDE D'EUROPE**  
(*Emys orbicularis*)

La cistude d'Europe a déserté la plupart des zones humides, excepté quelques rares espaces littoraux.

Animal à « sang froid », cette petite tortue aquatique doit observer de longues périodes de bain de soleil afin d'accumuler l'énergie nécessaire pour ses activités. Ce site constitue un foyer majeur pour la sauvegarde de cette espèce globalement menacée par la fragmentation des zones humides, l'entretien inadapté des fossés et canaux, et les relâchers de tortues exotiques.



**STERNE NAINE**  
(*Sternula albifrons*)

Sa taille très petite, son front blanc et son bec jaune à pointe noire sont caractéristiques. Cette espèce migratrice est peu répandue. Elle fréquente notamment les zones humides en arrière des plages et peut être observée en bordure des lagunes où elle niche sur des îlots naturels ou artificiels. On peut aussi rencontrer au sein des colonies nicheuses, une autre espèce rare, la sterne hansel (*Gelochelidon nilotica*) qui trouve autour de l'étang de l'Or un de ses principaux sites de reproduction en France.



**IBIS FALCINELLE**  
(*Plegadis falcinellus*)

Longtemps absente du territoire, cette espèce niche régulièrement depuis 2006 avec des effectifs importants, en particulier dans la réserve naturelle régionale du Scamandre, à l'est du site Ramsar. Les ibis construisent généralement leur nid dans des espaces boisés inondés où ils se mélangent avec les aigrettes garzettes (*Egretta garzetta*), les crabiers chevelus (*Ardeola ralloides*), les bihoreaux gris (*Nycticorax nycticorax*), et les hérons garde-bœufs (*Bulbucus ibis*).



## Biodiversité

Les espaces lagunaires sont des viviers pour les poissons marins migrants tels l'anguille, le loup et la daurade. Des roselières aux pinèdes, en passant par les sansouires et les prairies humides, la flore a la particularité ici d'être d'une très grande diversité et d'une remarquable richesse. On compte notamment sur ce territoire plus de 150 espèces d'oiseaux rares : le héron pourpré (*Ardea purpurea*), le butor étoilé (*Botaurus stellaris*), l'ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*), la panure à moustaches (*Panurus biarmicus*), la talève sultane (*Porphyrio porphyrio*), la sterne naine (*Sternula albifrons*), la guifette noire (*Chlidonias niger*), etc. Parmi les reptiles, il convient de signaler la tortue cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) qui fait l'objet d'une attention particulière de la part des gestionnaires.



## Gestion et conservation

Deux gestionnaires, le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise (SMCG) et le Syndicat mixte du bassin de l'Or (SYMBO) s'attachent à protéger et développer harmonieusement ces milieux d'une extrême richesse et d'une grande fragilité. Avec le soutien des départements du Gard et de l'Hérault, ainsi que de l'État et de l'Union européenne, ils ont choisi respectivement de mettre en œuvre une charte d'environnement associée à un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) et un contrat de baie. Ces outils viennent compléter les actions déjà engagées en concertation avec les usagers et les partenaires institutionnels, en vue d'améliorer la qualité et la gestion des milieux et le développement des activités humaines, de mieux connaître et faire découvrir ce patrimoine exceptionnel.



### La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.